

LES MIGRATIONS INTERNATIONALES : ENJEUX ET PISTES DE SOLUTIONS AU CANADA

Mémoire présenté au Sous-comité des droits internationaux de la personne du
Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

23 FÉVRIER 2026

Par : Ndeye Dieynaba Ndiaye, PhD.
Professeure agrégée de droit,
Département des sciences juridiques, FSPD, UQAM
Fondatrice et co-directrice
Observatoire sur les Migrations Internationales, les Réfugiés, les Apatrides et l'asile
(OMIRAS)

Adresse postale
Université du Québec à Montréal
Case Postale 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8
CANADA

Adresse géographique
Université du Québec à Montréal
Pavillon Thérèse-Casgrain (W), 2^e étage
455, boul. René-Lévesque Est, local W-2005
Montréal (Québec) H2L 4Y2

Téléphone : 514 987-4133
Télécopieur : 514 987-4784
sciences.juridiques@uqam.ca
juris.uqam.ca

Université du Québec à Montréal, UQAM.
Pavillon Therese Casgrain
<https://omiras.uqam.ca>

Contexte

Les déplacements de personnes font partie intégrante de l'humanité. En effet, les guerres et les conflits, les indépendances, les inégalités sociales, la pauvreté, les changements climatiques, les graves violations des droits de la personne, les persécutions, les viols et violences envers les femmes, l'instabilité politique, sont autant de causes jetant des millions de femmes, d'hommes et d'enfants sur les routes migratoires. Il est important de savoir que malgré les débats soulevés par les migrations et les théories développées sur les « crises migratoires » et les « flux massifs », **seulement 3,6% de la population mondiale vivent hors de leur pays d'origine.**

Berceau de l'humanité, l'Afrique a enregistré des déplacements massifs de peuples pour essayer sur les autres continents, et ceci, il y a plusieurs millions d'années. La migration y représente une pratique ancestrale ayant pris plusieurs formes. S'appuyant sur une population en forte croissance, les migrations africaines contemporaines se situent à l'intérieur de l'espace africain à près de 80% et seulement un peu plus de 15% émigrent vers l'Occident et l'Orient.

En Occident, le 19^e siècle est marqué par une forte émigration d'Européens. Plusieurs peuples ont connu des départs de migrants avant et au début du 20^e siècle notamment, le Royaume-Uni, la France, l'Italie, l'Irlande. Paul Rivet nous renseigne qu'en 1911, il y avait 5.563.000 Italiens à l'étranger, dont 2.639.000 en Amérique du Sud et que la population canadienne en 1921 était composée de 28,96% d'Anglais, de 12,60 % d'Irlandais, de 13,36%, d'Écossais, et de 27,91 % de Français. Dans le continent américain, les mouvements migratoires sont marqués par des déplacements massifs souvent internes, intra/inter régionaux pour des raisons politiques, d'insécurité et d'instabilité.

Les Asiatiques connaissent aussi des déplacements vers l'Occident depuis la première guerre d'Indochine (1945-1954), pendant la guerre du Vietnam (1955-1975), entre autres. Ce survol rapide des mobilités humaines sur la planète confirme que la migration est un fait social ancré dans les traditions humaines.

Résumé de l'Observatoire sur les Migrations Internationales, les Réfugiés, les Apatrides et l'asile (OMIRAS).

Adresse postale
Université du Québec à Montréal
Case Postale 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8
CANADA

Adresse géographique
Université du Québec à Montréal
Pavillon Thérèse-Casgrain (W), 2^e étage
455, boul. René-Lévesque Est, local W-2005
Montréal (Québec) H2L 4Y2

Téléphone : 514 987-4133
Télécopieur : 514 987-4784
sciences.juridiques@uqam.ca
juris.uqam.ca



Notre groupe de recherche constitué d'une quinzaine de professeurs-es, d'experts-es venant de huit universités, québécoises, canadiennes, d'Afrique et d'ailleurs, d'une trentaine de jeunes chercheurs établis dans plusieurs régions, analyse les migrations humaines suivant une approche interdisciplinaire et décentrée afin de construire des savoirs et connaissances permettant de trouver des pistes de solutions concrètes, justes et durables. Nos objectifs visent à favoriser la démocratisation des connaissances et l'inclusion des savoirs locaux, par la formation de la relève scientifique sur ces enjeux de manière décoloniale. Les différentes disciplines (droit, sciences politiques, sciences et génie, Géographie, sciences de l'éducation, psychologie, environnement) et la diversité des expertises, concourent à développer une programmation scientifique sur nos thèmes de recherche qui s'articulent ainsi :

- Axe 1 qui se concentre sur l'étude inclusive des migrations dans leurs dimensions transnationale. Il cherche à analyser les migrations nationales, régionales et internationales d'un point de vue multidisciplinaire.
- L'axe 2, quant à lui, amène une réflexion critique autour de la protection des réfugiés et du régime général d'asile. Il examine le rôle de l'asile dans le contexte de la mobilité humaine.
- L'axe 3 se concentre sur une analyse spécifique des apatrides et de l'état actuel de la protection de ces individus. Il examine la question du droit à la nationalité et de ses conséquences négatives, telles que l'apatridie.
- L'axe 4 se focalise sur l'analyse des déplacements de populations dus à la dégradation de l'environnement et aux changements climatiques. Les déplacements internes augmentent en raison des conflits, des violations massives des droits humains et de la dégradation des terres causée par le réchauffement climatique, l'insécurité alimentaire, la montée des eaux et l'érosion des sols.

S'appuyant sur nos axes de recherche, mes propos offrent une analyse des concepts juridiques mobilisés en droit international afin de mieux comprendre les multiples causes justifiant les départs de millions de personnes à travers le monde suivant un paradigme critique tout en présentant la situation au Canada et quelques pistes de solutions ou recommandations aux autorités canadiennes.

1. Les personnes migrantes : volonté de partir face à l'interdiction d'immigrer !

En droit international, il n'existe pas de définition universelle de migrant mais l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) nous renseigne que le migrant est

Adresse postale

Université du Québec à Montréal
Case Postale 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8
CANADA

Adresse géographique

Université du Québec à Montréal
Pavillon Thérèse-Casgrain (W), 2^e étage
455, boul. René-Lévesque Est, local W-2005
Montréal (Québec) H2L 4Y2

Téléphone : 514 987-4133
Télécopieur : 514 987-4784
sciences.juridiques@uqam.ca
juris.uqam.ca



un « terme générique non défini dans le droit international qui, reflétant l'usage commun, désigne toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale. Il englobe un certain nombre de catégories juridiques de personnes bien déterminées, comme les travailleurs migrants ; les personnes dont les types de déplacement particuliers sont juridiquement définis, comme les migrants objets d'un trafic illicite ; ainsi que celles dont le statut et les formes de déplacement ne sont pas expressément définis par le droit international, comme les étudiants internationaux ». En découlent, différentes caractéristiques liées à la temporalité (migration temporaire/ migration permanente), à la légalité (migration régulière/migration irrégulière), à la forme (migration économique/migration forcée ou involontaire), et enfin du franchissement ou non de frontière internationale (migration internationale/déplacé interne).

Les migrations humaines nécessitent une analyse holistique, car impliquant des populations locales, parfois peu informées ou erronément sensibilisées, et des personnes migrantes ayant choisi de partir et de tout laisser derrière elles pour recommencer une nouvelle vie dans les pays d'accueil. Cette réalité engendre des frustrations, des incompréhensions qui se traduisent par une ligne de fracture souvent instrumentalisée par le politique pour des raisons électoralistes. En atteste, la montée des partis d'extrême droite dans les pays du Nord global, fondée sur des discours médiatiques et politiques. Par ce fait, cette construction sociale de l'autre, de l'étranger, alimente une certaine peur de part et d'autre, fragilise la cohésion sociale et amenuise les chances d'un vivre ensemble harmonieux entre les populations.

Avant les années 90, la migration était circulaire, principalement légale parce qu'elle était facilitée par des politiques migratoires. Une comparaison historique offre des résultats concluants sur le lien entre la fermeture des frontières et l'immigration irrégulière, corroborés dans le Pacte global de 2018 qui oriente les États à développer une migration sûre et ordonnée pour mieux circonscrire les migrations irrégulières.

En effet, la migration irrégulière, autrement dit, un type de déplacement de personnes dans un pays sans obtenir les autorisations requises dans l'ordre juridique interne, s'est diversifiée. Les défis, en termes d'accessibilité aux droits fondamentaux de ces migrants, dont le droit à la vie, l'interdiction de torture ou de traitements inhumains et dégradants, peinent à unir la communauté internationale autour d'un traité multilatéral contraignant (*Lex specialis*). En 2017, le monde découvrait avec stupeur la vidéo de CCN montrant des migrants subsahariens, vendus sur le marché aux esclaves en Libye. Les corps de dizaines de milliers de migrants sont profondément enfouis dans la méditerranée, dans les déserts

Adresse postale

Université du Québec à Montréal
Case Postale 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8
CANADA

Adresse géographique

Université du Québec à Montréal
Pavillon Thérèse-Casgrain (W), 2^e étage
455, boul. René-Lévesque Est, local W-2005
Montréal (Québec) H2L 4Y2

Téléphone : 514 987-4133

Télécopieur : 514 987-4784

sciences.juridiques@uqam.ca

juris.uqam.ca



du Sahara, dans la frontière entre les États-Unis et le Mexique, sans oublier des chavirements de pirogues de fortune qui remplissent le quotidien des populations vivant sur les rives aussi bien au Sénégal qu'en Tunisie sans oublier le Maroc, etc. Les pertes de vies humaines (mortes ou disparues) sont estimées à près de 50 000. Pendant ce temps, sont ignorées ou minorées, les souffrances des familles endeuillées vivant sous le coup de la culpabilité face à des autorités étatiques des pays du Sud qui offrent peu de perspectives professionnelles à leur peuple.

Actuellement, la migration est caractérisée par une sorte de hiérarchisation, plaçant les ressortissants des pays du Nord global au-dessus, avec une relative facilitation alors que les peuples des pays du Sud global, reçoivent un traitement clairement discriminatoire quant à la liberté de circulation des personnes. En effet, la mondialisation a certes facilité les transports (toutes ses formes) et à démocratiser l'accès aux nouvelles technologies d'information. Cependant, elle profite peu aux populations de pays du Sud dans les parcours menant aux pays du Nord global. En atteste, le durcissement des règles en matière de visas, pour dit-on, garantirait la sécurité des populations locales. Le déploiement de forces militaires dotées d'outils technologies de dernier cri (drones, portiques intelligents, mobilisation des systèmes d'intelligence artificielle (SIA) pour collecter des données des migrants par leur identification à partir de leur mouvement, leur face et leur démarche etc.), ont pour effet d'exacerber les vulnérabilités des migrants dans un contexte où le multilatéralisme souffre d'une absence de volonté claire des États, où les inégalités sociales se creusent davantage et la pauvreté connaît une croissance exponentielle.

Ainsi, les politiques migratoires restrictives, la fermeture des frontières, et les constructions à tout vent, de murs et de barbelés, la multiplication des agences de sécurisation des frontières extérieures, les effets pervers des interceptions en mer ou par voie terrestre et la construction de camps de rétention suivant une logique d'enfermement des étrangers, n'ont fait que multiplier les routes migratoires en exposant les migrants à des risques de violations de leurs droits fondamentaux. De l'Europe à l'Amérique, en passant par le continent africain, la migration irrégulière s'est développée sous plusieurs formes. Et presque tous les pays sont concernés par ces déplacements qui se manifestent par une mixité des profils et une pluralité de routes migratoires. À titre illustratif, en Europe, la liberté de circulation à l'intérieur de l'espace Schengen est largement favorisée pour les communautaires et les personnes munies de visant ou y séjournant de manière régulière. Comme conséquence, les États européens vont connaître une période d'immigration irrégulière marquée par des arrivées de migrants dépourvus de visas et de permis de séjour à travers les routes : occidentale (Méditerranée occidentale et de l'Afrique de l'Ouest), orientale (Grèce, à Chypre et en Bulgarie) et centrale (en provenance de Libye et Tunisie vers l'Italie) particulièrement entre 2015 et 2025. Par ailleurs, l'année dernière, sur les 12 222 arrivées

Adresse postale

Université du Québec à Montréal
Case Postale 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8
CANADA

Adresse géographique

Université du Québec à Montréal
Pavillon Thérèse-Casgrain (W), 2^e étage
455, boul. René-Lévesque Est, local W-2005
Montréal (Québec) H2L 4Y2

Téléphone : 514 987-4133
Télécopieur : 514 987-4784
sciences.juridiques@uqam.ca
juris.uqam.ca



irrégulières enregistrées, 5 456 arrivées ont mobilisé les routes occidentales; 3 275 arrivées de la route centrale et 3 491 arrivées de la route orientale. Faisant donc de cette situation, un enjeu politique majeur au sein de l'Union européenne, qui renforce son cadre juridique via le Pacte européen d'immigration et d'asile, en vigueur depuis 2025 et des accords visant à favoriser la rétention définitive de ces flux migratoires et une réadmission des migrants irréguliers dans les pays tiers.

Plus récemment, à Ceuta et Melilla (enclaves espagnoles au Maroc), des affrontements entre les candidats à l'émigration et les gardes frontaliers espagnols et marocains, cristallisent cette nécessité d'une gouvernance transnationale des migrations, énoncée fortement comme un objectif principal du Pacte de Marrakech, une feuille de route sans aucune valeur juridique mais néanmoins utile. Au Canada, la politique migratoire s'inscrit dans cette dynamique mais les récentes réformes adoptées par les autorités canadiennes, soulèvent des interrogations auxquelles s'imposent quelques réponses.

Une politique migratoire à repenser !

Le Canada a développé un système d'immigration structuré suivant des catégories bien établies. Un cadre juridique (Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et les règlements y afférents) et des institutions constituent le socle d'une gouvernance migratoire fonctionnelle mais peu réaliste. Postulant que le statut du migrant est statique, la catégorisation de la migration implique une pluralité de programmes d'immigration pour les étrangers. Cependant, la non-linéarité des trajectoires migratoires et les changements opérés sur le terrain impliquent une relecture de notre politique migratoire afin de mieux répondre aux défis et enjeux. Les migrations temporaires offrent certes quelques solutions à court et moyen terme mais la solution résiderait dans une programmation graduelle et à long terme (au moins 10 ans) intégrant les besoins fondés sur la démographie, l'économie, et l'offre de services qui accompagne l'intégration dans les sociétés d'accueil tout en reconnaissant les apports économiques, culturels, sociaux des immigrants.

Quelques pistes de solutions s'offrent aux autorités canadiennes qui peuvent :

- Évoluer vers une politique migratoire et d'asile holistique et inclusive pour conforme aux réalités migratoires mais surtout aux valeurs de respect de la dignité humaine;
 - Déconstruire les discours politico-médiatiques par un nouveau narratif pour favoriser les dialogues entre les populations d'accueil et les immigrants;
 - Intégrer définitivement que l'immigration est un fait social et non une problématique conjecturale;
 - Développer des outils transparents permettant de mieux comprendre les aspects positifs et négatifs de la politique migratoire et des immigrants;

Adresse postale

Université du Québec à Montréal
Case Postale 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8
CANADA

Adresse géographique

Université du Québec à Montréal
Pavillon Thérèse-Casgrain (W), 2^e étage
455, boul. René-Lévesque Est, local W-2005
Montréal (Québec) H2L 4Y2

Téléphone : 514 987-4133
Télécopieur : 514 987-4784
sciences.juridiques@uqam.ca
juris.uqam.ca



- Intégrer les diasporas dans l'élaboration des plans d'immigration au Canada et dans les provinces pour mieux documenter les trajectoires.
- Développer une agence nationale canadienne des droits fondamentaux des migrants dont le mandat est de veiller au respect de l'application des droits à cette population suivant une démarche inclusive et participante;

Comment le Canada réagit-il face aux flux migratoires irréguliers ?

Le Canada fait face à des mouvements migratoires à l'instar des pays du globe. Les enjeux et défis, doublés de polémiques, jettent un discrédit sur sa politique d'immigration. Malgré le Programme d'aide mondiale aux migrants irréguliers (PAMMI), la « crise » de 2017 marquée par des flux migratoires venant principalement de la frontière américanocanadienne, a permis de recentrer les migrations irrégulières au cœur des politiques d'immigration. Pendant que les services sociaux et de santé fonctionnaient en plein régime afin d'offrir des solutions, la question de la répartition de ces demandeurs d'asile et migrants, les enjeux financiers sur la prise en charge, la délivrance de permis de travail, bref le partage des responsabilités entre les deux paliers de gouvernement occupait la scène nationale mais aussi internationale. Il est alors recommandé aux autorités canadiennes de :

- Développer des stratégies de prévention de la migration irrégulière de main d'oeuvre dans des conditions abusives;
- Adopter un plan de régularisation cohérent de certaines personnes, notamment les victimes de trafic et de traite des personnes, les enfants;
- Réfléchir sur le rôle joué par le Canada dans les facteurs de répulsion des migrants dans les pays du Sud global;
- Définir l'impact de l'exploitation des ressources par des entreprises canadiennes internationales et multinationales sur les flux migratoires venant des pays du Sud;
- Appuyer la recherche pour produire des savoirs et connaissances sur les trajectoires migratoires et les vulnérabilités des personnes ayant un statut irrégulier au Canada;
- Revoir les accords conclus avec les provinces pour harmoniser et clarifier les différents rôles et responsabilités des deux paliers gouvernementaux;
- Développer des accords de partenariat avec les pays tiers afin de proposer des programmes d'appui au renforcement des capacités professionnelles et orienter les investissements pour la création d'emplois dans des pays tiers partenaires.

Adresse postale

Université du Québec à Montréal
Case Postale 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8
CANADA

Adresse géographique

Université du Québec à Montréal
Pavillon Thérèse-Casgrain (W), 2^e étage
455, boul. René-Lévesque Est, local W-2005
Montréal (Québec) H2L 4Y2

Téléphone : 514 987-4133
Télécopieur : 514 987-4784
sciences.juridiques@uqam.ca
juris.uqam.ca



2- Les migrants en exil forcé ou involontaire

L'asile, *asylum* en latin, permet à un État de reconnaître le statut de réfugié à une personne craignant avec raison (élément subjectif et élément objectif) d'être persécuté (grave violation de droits humains) pour des motifs (religion, nationalité, race, opinions politiques, appartenance à un groupe social), ne peut ou ne veut pas de réclamer de la protection de son État, qui quitte son pays de nationalité ou de résidence et sans aucune possibilité de refuge intérieur. Le Haut-Commissariat des réfugiés (UNHCR) en comptabilise plus de 30 millions vivants, à plus de 70%, dans des pays peu développés. Largement documenté dans la doctrine, l'accueil dans les pays limitrophes ou voisins sont de $\frac{3}{4}$ des réfugiés. Ces derniers, exposés et stigmatisés comme des faux réfugiés, en plus de subir des intemporalités qui allongent les délais de procédure, s'enferment dans des conditions peu propices à leur intégration dans les sociétés d'accueil malgré leur fort taux de sentiment d'appartenance.

La nouvelle orientation du gouvernement fédéral dans le projet de loi C-12 vient fragiliser le socle du droit d'asile. Sous prétexte d'une sécurisation des frontières, le Canada procède à un changement de paradigme qui met en péril les droits fondamentaux des personnes en exil. Les modifications sur les conditions de recevabilité et la limite annuelle établie pour les demandes d'asile au Canada, entre autres, traduisent une forte criminalisation de la mobilité contrainte en violation des obligations juridiques du Canada. À cela s'ajoute une nouvelle forme de pratique visant à externaliser la gestion de l'asile hors des frontières canadiennes.

Une politique d'externalisation de la gestion des migrations et d'asile au Canada

Repoussées jusqu'aux frontières des pays du Sud, les contrôles et la gestion des flux migratoire sont fondamentalement effectuées dans les pays tiers. Depuis les années 2000, les accords de gestion de l'asile prolifèrent sans garantir les droits fondamentaux des migrants. L'accord conclu entre la Turquie et l'Union européenne en 2016 afin de bloquer le départ de migrants, ceux entre le Royaume-Uni et le Rwanda en 2024, et récemment avec le Kenya, entre l'Italie et la Libye, entre autres, redéfinissent les espaces de contrôle des déplacements migratoires. Cette externalisation est un transfert de responsabilités et d'obligations juridiques vers les pays tiers pour une rétention de leurs ressortissants et une réadmission des demandeurs d'asile suivant des procédures simplifiées en violation du principe de non-refoulement en droit international des droits de la personne et du droit des réfugiés. L'externalisation de la gestion de l'asile déroge à la non-discrimination, un principe phare dans le système d'asile. Ultimement, les renvois vers ces pays tiers n'offrent

Adresse postale

Université du Québec à Montréal
Case Postale 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8
CANADA

Adresse géographique

Université du Québec à Montréal
Pavillon Thérèse-Casgrain (W), 2^e étage
455, boul. René-Lévesque Est, local W-2005
Montréal (Québec) H2L 4Y2

Téléphone : 514 987-4133
Télécopieur : 514 987-4784
sciences.juridiques@uqam.ca
juris.uqam.ca

aucune garantie au respect des droits de la personne en plus de favoriser des renvois en cascade des personnes vers d'autres pays tiers.

En effet, la participation par des autorités canadiennes dans des projets visant à bloquer les migrants dans sept pays d'Asie dont la Birmanie illustre cette volonté du Canada de limiter l'arrivée de demandeurs d'asile en amont, dans les pays tiers. Cette forme de sous-traitance des flux migratoires se traduit par un transfert de compétences et de responsabilités aux pays tiers dans la gouvernance des migrations provenant des pays du Sud global. Cette approche se matérialise par le partenariat entre le Canada et INTERPOL afin de développer des projets de prévention contre les migrations irrégulières en provenance d'Asie ou d'ailleurs vers le Canada sans nécessairement prendre en compte les principes qui gouvernent le système d'asile. En atteste, le Project Relay, une initiative Interpol avec le gouvernement du Canada qui implique le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde, le Myanmar, Népal, Sri Lanka et Thaïlande, L'Afrique de l'Ouest est un terrain de prédilection de ce genre de projets. En 2011, des opérations confidentielles ont été menées au Togo et en Guinée pour intercepter des migrants tamouls. L'objectif des autorités canadiennes est de prévenir la traite des personnes et le trafic de migrants, mais l'opération vise la rétention et le blocage des migrants dans les pays tiers en violation du principe de non-refoulement et l'interdiction d'expulsion collective. Il serait pertinent pour le Canada de :

- Développer un cadre permettant de définir les limites entre la lutte contre la criminalité transnationale et l'externalisation de la gestion des migrations et de l'asile;
- Fournir des informations transparentes et complètes sur les ces projets d'externalisation du Canada dans les pays tiers.
- Renforcer la *capacity building* sur les enjeux de droits fondamentaux des migrants en exil vers le Canada pour une protection internationale;
- Mieux comprendre les obligations juridiques internationales du Canada qui découlent du droit international comme la CSC l'a bien rappelé la CSC dans sa récente jurisprudence (Mason v. Canada (Citizenship and Immigration), 2023 SCC 21).

3- Les personnes apatrides au sens du droit international

En contexte migratoire, l'apatride, une personne qu'aucun État ne considère comme son ressortissant par application de sa législation (Conventions des Nations Unies relative au



statut des apatrides de 1954 et de 1961), est souvent forcée à se déplacer pour s'établir dans d'autres pays. La colonisation, les guerres et conflits, les aspects légaux et administratifs et politiques sont autant de facteurs à l'apatridie et les tensions entourant ces groupes de personnes sont multiformes et complexes.

Estimés à cinq millions à travers la planète, plusieurs doivent trouver des pays de résidence pour fuir les atteintes de leurs droits fondamentaux. En attestent, les Rohingyas, une population apatride de presque d'un million de personnes ayant fui le Myanmar pour se réfugier au Bangladesh en raison des attaques ciblées et des violences qu'elles subissent dans leur pays d'origine. La communauté internationale tente d'apporter des solutions en procédant à des campagnes de sensibilisation (HCR, #Jexiste - #IBelong 2014) pour mieux faire connaître l'apatridie et inciter à une mobilisation mondiale et à l'engagement des gouvernements pour l'éradiquer. Depuis 2024, l'[Alliance mondiale pour mettre fin à l'apatridie](#) (page en anglais) est lancée afin de répertorier les pratiques nationales permettant de garantir les droits fondamentaux des personnes apatrides.

Les personnes apatrides au Canada

Malgré l'encadrement juridique de l'apatridie, un flou persiste dans leur protection en raison des résistances opposées par les autorités de conférer la citoyenneté à ces groupes de personnes. Le *jus soli* et le *jus sanguinis* sont garantis au Canada mais les différentes restrictions de la loi sur la citoyenneté font que des enfants peuvent se retrouver apatrides dans certaines situations. Il est donc proposé aux autorités de :

- Faire une refonte de la Loi sur la citoyenneté (LC) pour mettre à terme les incohérences et se conformer à la convention internationale des droits de l'enfant;
- Développer une politique sur la lutte contre l'apatridie pour mieux protéger les enfants nés à l'étranger de père ou mère canadienne (règle de la limite de la première génération), mais aussi de parents naturalisés au Canada (originaire de pays interdisant la double nationalité) dont la perte de citoyenneté peut exposer les enfants à l'apatridie.
- Renforcer son rôle dans la scène internationale en partageant ses pratiques nationales afin de contribuer à l'identification de solutions pérennes dans la réinstallation des apatrides.

4- Une reconnaissance juridique incertaine des personnes déplacées pour des catastrophes environnementales / climatiques

Aujourd'hui, il est unanimement admis que les changements climatiques et les catastrophes environnementales, poussent des centaines de millions de personnes à quitter leur pays

Adresse postale

Université du Québec à Montréal
Case Postale 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8
CANADA

Adresse géographique

Université du Québec à Montréal
Pavillon Thérèse-Casgrain (W), 2^e étage
455, boul. René-Lévesque Est, local W-2005
Montréal (Québec) H2L 4Y2

Téléphone : 514 987-4133
Télécopieur : 514 987-4784
sciences.juridiques@uqam.ca
juris.uqam.ca



d'origine ou de résidence. En atteste le Pacte mondial sur les réfugiés de 2018 qui « reconnaît que "le climat, la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles interagissent de plus en plus avec les facteurs des déplacements de réfugiés ». Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) nous renseigne que les déplacements importants de populations pour ces raisons vont connaître une croissance exponentielle d'ici 2050. Il est question de 150 millions ou plus de personnes en raison des phénomènes soudains (inondations, tempêtes, ouragans), à lente évolution (sècheresse, érosion des sols, désertification) qui touchent des populations de pays déjà fragilisés par des conflits, des guerres ou d'autres défis économiques. Ces déplacements sont principalement internes, car les personnes ne franchissent pas une frontière internationale. Mais, dans le futur, le monde connaîtra davantage de déplacements climatiques internationaux, et le vide juridique entourant les droits qui leurs sont garantis soulève la question d'un encadrement universel et contraignant.

Par ailleurs, la doctrine semble divisée sur la pertinence d'un tel encadrement dans la mesure où, certains auteurs considèrent que ces migrants sont déjà bénéficiaires de la carte des droits fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies (ONU), alors que d'autres auteurs militent pour une protection collective des déplacés, en tenant compte de leurs besoins d'assistance spécifiques, et préconisent l'obligation de légiférer et d'encadrer ces formes de migration en droit international.

Certes timidement mais assurément, un *Lex specialis* se profile à l'horizon depuis la décision rendue dans l'affaire *Ioane Teitiota c Nouvelle-Zélande* par le Comité des droits de l'homme en 2019, reconnaissant que le renvoi d'une personne vers un pays où le changement climatique menacerait son droit à la vie est une violation du droit international. L'avis consultatif rendu en juillet 2025 par la Cour internationale de justice s'inscrit dans cette perspective d'établir une responsabilité des États en matière de protection du climat et de l'environnement contre les émissions anthropiques de GES et des conséquences juridiques en cas de manquement.

Les moyens possibles de résolution au Canada

La reconnaissance des causes environnementales et climatiques dans les déplacements de populations vers le Canada se profile. Lors du Forum mondial sur les réfugiés le gouvernement du Canada a proposé d'accueillir des personnes déplacées pour des raisons multiformes dont les enjeux environnementaux et climatiques. La législation sur le droit à un environnement sain se précise sans inclure un cadre clair permettant d'offrir des services adéquats à ces populations. Le Canada pourrait :

Adresse postale

Université du Québec à Montréal
Case Postale 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8
CANADA

Adresse géographique

Université du Québec à Montréal
Pavillon Thérèse-Casgrain (W), 2^e étage
455, boul. René-Lévesque Est, local W-2005
Montréal (Québec) H2L 4Y2

Téléphone : 514 987-4133
Télécopieur : 514 987-4784
sciences.juridiques@uqam.ca
juris.uqam.ca



- S'inspirer de l'accord Australie -Tuvalu de 2023 pour une reconnaissance de réfugié climatique aux populations vivant dans des États consulaires et des pays identifiés par le HCR et le GIEC;
- Appuyer la recherche afin d'obtenir des résultats sur la réalité de la migration climatique;
- Déterminer un cadre juridique permettant d'établir la responsabilité étatique mais aussi des entreprises dans les atteintes à l'environnement;
- Développer la recherche pour mieux documenter les mobilités climatiques au Canada.

Adresse postale

Université du Québec à Montréal
Case Postale 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8
CANADA

Adresse géographique

Université du Québec à Montréal
Pavillon Thérèse-Casgrain (W), 2^e étage
455, boul. René-Lévesque Est, local W-2005
Montréal (Québec) H2L 4Y2

Téléphone : 514 987-4133
Télécopieur : 514 987-4784
sciences.juridiques@uqam.ca
juris.uqam.ca